



**MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE**

CHEF-LIEU DE CANTON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Objet :** L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le Samedi dix neuf Octobre à 9 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur A. QUIJOUX, Maire,

Approbation du règlement communal sur l'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes

**Date de convocation :** MM CHENEL, BIGET, DELOUZE, RIBAUT, MANCEL, BLAS, GRISEZ, Mmes FILLOS, PUECHAVY, ESSEX, MM CAMPION, BONIER, GUERIN, Mmes DA SILVA, GOMEZ-MAILLOT  
10 Octobre 1996

**Date d'affichage :** MM JUSSERAND, BOUTOILLE, COURTOT, Mme RAVINET  
11 Octobre 1996

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

**Nombre de Conseillers présents :** 28

**Nombre de Votants :** 30

**Etaient présents :** M QUIJOUX, Maire, MM GUMEZ, HOULLEMARE, MM BERTSCH, MOISDON, Mme THIEVON, MM DAUVERGNE, CHANEL, SIX, Adjoints.

**Avaient donné pouvoir :** M. KIENZT pouvoir à Mme PUECHAVY  
Melle SOARES pouvoir à M. BERTSCH

**Absente excusée :** Melle PREVOST

**Absents :** M. DESOUBRY, Mme LEVEQUE

Madame PUECHAVY est désignée Secrétaire de Séance.

VU le projet de règlement communal sur l'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes, établi par le Groupe de Travail composé d'élus, de représentants d'administrations et de représentants des professionnels de l'affichage,

VU l'adoption de ce projet par ce Groupe de Travail en date du 26 Septembre 1996 avant transmission à la Commission des Sites

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré par 26 voix pour et 3 abstentions

ADOpte le règlement communal sur l'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
  
A. QUIJOUX